

## Commune de DISSAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le vingt six novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS**: Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON , Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné secrétaire de séance

***Avant de déclarer la séance du conseil municipal ouverte, Monsieur le Maire invite les jeunes du Conseil Communal des Jeunes à présenter le compte rendu de leur travail en commissions ; les projets présentés par la commission environnement concernant la fourniture de sacs biodégradables aux commerçants de Dissay et en relation avec le service technique municipal, l'installation de poubelles sur différents sites de la commune.***

#### **Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2009 :**

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité

#### **Délibération n°01/26112009 : Admission en non-va leur**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Par courrier explicatif, Monsieur le Trésorier Municipal demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables sur le budget communal 2009 et sur le budget eau.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- décide d'admettre en non valeur divers produits pour un montant total de **41.60 €** sur le budget général de la commune et **118,61€** sur le budget eau.

- dit que les crédits seront inscrits aux budgets respectifs 2009.

#### **Délibération n°02/26112009 : Décisions modificative s**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif 2009  
Vu les décisions modificatives votées cette année et les délibérations correspondantes,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de régulariser certaines écritures budgétaires

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vote les décisions modificatives suivantes

BP commune 2009	Dépenses	Recettes
020 dépenses imprévues	-32000	
2111-110 terrains nus	53651	
2312-110 terrains	- 1651	
2313-150 constructions	-20000	
041	53.00	53.00

- **Délibération n°03/26112009 : Récupération du montant de la franchise suite à dégradations sur des bâtiments communaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de récupérer le montant de la franchise restant à la charge de la commune après remboursement par l'assurance de la partie adverse suite à dégradation sur des bâtiments communaux,

Autorise le maire à émettre un titre de **235 €** au nom de la famille des enfants mineurs concernés.

- **Délibération n°04/26112009 Demande de radiation du réseau national des Stations Vertes**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement intérieur des Stations Vertes

CONSIDERANT :

que la politique touristique de la commune ne correspond plus au label Stations Vertes

DECIDE

de demander la radiation de la commune de la Fédération Française des Stations Vertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- **Délibération n°05/26112009 : Convention avec les communes de St Cyr et Beaumont pour le traitement des eaux usées de La Jonchère**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le projet de Convention entre les communes de Saint Cyr, Beaumont et Dissay pour l'utilisation des équipements de Beaumont/Saint Cyr nécessaires à l'évacuation et au traitement des eaux usées sur le secteur de La Jonchère
  - Les délibérations des Communes de Beaumont et Saint-Cyr acceptant l'ouverture du réseau de Saint-Cyr et la station d'épuration de Beaumont-Saint-Cyr
  - Les réserves émises par la commune de St Cyr concernant certains points de la convention annexée à la délibération n°06-240909 du 24 septembre 2009,

CONSIDERANT

- La nécessité de signer une convention tripartite afin de bénéficier du service d'évacuation et de traitement des eaux usées pour le secteur de La Jonchère,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.
- Accepte d'inscrire au Budget 2010 la participation financière de 14 000 € au titre de ce service

**Délibération n°06/26112009 : Demande de subvention auprès de la CAF pour la garderie de l'école P.E.Victor**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

CONSIDERANT,

Que la Caisse d'Allocation Familiale peut accorder des aides financières pour la création d'équipements sociaux dont au 50% des utilisateurs sont des personnes ressortissantes du Régime Général de la Sécurité Sociale

- décide de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de la CAF Vienne pour la construction de la garderie de l'école Paul Emile Victor,
- autorise le Maire à solliciter cette aide

**Délibération 07/26112009 : Convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion, en application des dispositions de l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un

service de remplacement pour faire face aux besoins temporaires d'agents selon les cas prévus à l'article 3 de la Loi susvisée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion (qui restera annexée à la présente).

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et s'engage :
- à rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales, versées à l'intéressé.
  - A verser une participation égale à 3% des salaires bruts des agents effectuant le remplacement pour les collectivités ou établissements affiliés et 3,8% pour les collectivités ou établissements non affiliés.
  - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention.

### **Délibération 08/26112009 : Modification des tarifs à la semaine de l'accueil jeunes de la Mourauderie**

Pour tenir compte cette année de la semaine 52 incomplète du fait de Noël le vendredi, il est proposé les tarifs suivants à l'accueil de Loisirs sans Hébergement de la Mourauderie,

Le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

		<b>Tarif journalier</b>	<b>Tarif Semaine 52 y compris gouter</b>
<b>QF1 moins de 249</b>		2,00	<b>7,00</b>
<b>QF2 de 250 à 399</b>		3,50	<b>12,00</b>
<b>QF3 de 400 à 549</b>		5,00	<b>18,00</b>
<b>QF4 de 550 à 699</b>		6,50	<b>23,00</b>
<b>QF5 de 700 à 1000</b>		9,00	<b>32,00</b>
<b>QF6 supérieur à 1000</b>		11,00	<b>39,00</b>

Plus généralement, en cas de semaine incomplète, il décide d'appliquer un tarif proratisé correspondant au nombre de jours d'ouverture.

L'inscription à la semaine permet de bénéficier des soirées sans cout supplémentaire.

### **Délibération n°09/26112009 : Décisions modificative s sur budget « bâtiments location »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2009

Vu les décisions modificatives votées cette année et les délibérations correspondantes,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de régulariser certaines écritures budgétaires

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vote les décisions modificatives suivantes

Budget 2009	Dépenses	Recettes
2313 constructions	- 15153	
16874 communes	+15153	
61522 bâtiments	-1548	
66111 intérêts réglés à l'échéance	+1548	

- **Délibération n°10/26112009 : Tableau des emplois au 31.12.2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Valide le tableau des emplois de la commune au 31.12.2009 comme suit :

<b>GRADES</b>		
<b><u>SERVICE ADMINISTRATIF</u></b>		
DGS	Attaché - 35/35°	Directeur général des services (emploi fonctionnel)
AA 02	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil CCAS ACMO
AA 03	Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
AA 04	Adjoint administratif Princip.1° CI - 35/35°	Service urbanisme
AA.05	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
AA.06	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
AA 07	Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
AA 08	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité fonctionnement, accueil
AA 01	Rédacteur 35/35°	Secrétaire générale
<b><u>TECHNIQUE</u></b>		
RST	Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
ST07	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Non pourvu
ST09	Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
ST06	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST02	Agent de maîtrise Principal 35/35°	Service bâtiment
ST01	Contrôleur Princip de travaux - 35/35°	Non pourvu
ST04	Adjoint technique 1ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST03	Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
ST05	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
ST08	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
<b><u>ECOLES ET DIVERS</u></b>		
AAN01	Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
AET01	Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
AET02	Adjoint technique 2ème classe - 18/35°	Service cantine PEV, garderie maternelle, médiathèque

AET03	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
AET04	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 24H/35°	Service cantine maternelle
AET05	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
AET06	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 28/35°	Entretien bâtiment, garderie maternelle
AET07	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 30/35°	Entretien bâtiment maternelle
AET08	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 31H50/35°	Service cantine
AET09	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 32/35	Service cantine, garderie, animation
AET10	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
AET11	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 34/35°	Service cuisine centrale
AET12	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - 35/35°	Service cuisine centrale, garderie
AET13	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 33,5/35°	Service entretien bâtiments
AET 14	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Cuisine centrale
AEM01	Agent maîtrise principal- 35/35°	Non pourvu
Agents contractuels remplaçants		
ATS01	ATSEM 1 <sup>ère</sup> CI - 35/35°	Non pourvu
ATS02	ATSEM 1 <sup>ère</sup> CI 35/35°	Non pourvu
ATS03	ATSEM 1 <sup>ère</sup> Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATS04	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe - 30/35 <sup>ème</sup>	Service de l'école maternelle
ATS05	ATSEM 2 <sup>°</sup> CI - 34/35°	Non pourvu
ATS06	ATSEM 2 <sup>ème</sup> CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATS07	ATSEM 2 <sup>ème</sup> CL - 30/35°	Non pourvu
ATS08	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe 35/35°	Non pourvu
ATS09	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque

### Délibération n°11/26112009 : Amortissement

Vu la délibération n° 19-240909 du 24 septembre 2009

Considérant qu'il convient de compléter cette délibération avec la date de mise en application de l'amortissement

Le conseil municipal,

Décide que l'amortissement sera réalisé à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2010** selon le tableau ci-dessous :

#### **BUDGET COMMUNE**

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>Durées (en années)</b>
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
Frais d'études et insertions non suivis de réalisation	5
Frais de recherches et de développement	5
Subventions d'équipement aux organismes publics	15
Subventions d'équipement aux organismes privés	5
Logiciels	2
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>Durées(en années)</b>
Voitures	5
Camions et véhicules industriels	8
Mobilier	10
Matériel de bureau électrique ou électronique	5

Matériel informatique	3
Matériel classique	6
Coffre fort	30
Installations et appareil de chauffage	10
Equipements de garages et ateliers	15
Equipements des cuisines	10
Equipements sportifs	10
Installations de voirie	30
Plantations	20
Autres agencements et aménagements de terrains	20
Bâtiments légers, abris	15
Constructions	30
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20
<b>IMMOBILISATIONS A FAIBLE VALEUR</b>	<b>Durées(en années)</b>
Biens dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € HT	1
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>Durées (en années)</b>
Subventions d'équipement aux organismes publics	60
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>Durées(en années)</b>
Constructions	30
Matériel spécifique d'exploitation (réseaux)	60
Matériel spécifique d'exploitation (pompes)	10
<b>IMMOBILISATIONS A FAIBLE VALEUR</b>	<b>Durées(en années)</b>
Biens dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € HT	1
<b>BUDGET EAU</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>	<b>Durées (en années)</b>
Subventions d'équipement aux organismes publics	60
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>	<b>Durées(en années)</b>
Constructions	60
Matériel spécifique d'exploitation (réseaux, canalisation, AEP, réserve incendie)	60
Matériel spécifique d'exploitation (compteurs)	10
Matériel spécifique d'exploitation (Groupe électrogène)	20
Autres immobilisations corporelles	10
<b>IMMOBILISATIONS A FAIBLE VALEUR</b>	<b>Durées(en années)</b>
Biens dont le seuil unitaire est inférieur à 500 € HT	1

**Délibération n°12/26112009 : Approbation du règlement intérieur de la médiathèque**

Considérant le document présenté et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la médiathèque dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

## Questions diverses

**Enquête publique du lundi 30 novembre (9h) au mercredi 16 décembre 2009 (17h inclus)** portant sur la déclaration d'intérêt général des travaux à exécuter par le syndicat de la Pallu en vue de la restauration et de l'entretien des berges de la Pallu, du Pandour et de la Lière, et sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, de réaliser des travaux, des ouvrages conduisant à modifier le lit mineur du cours d'eau.

Présence du commissaire enquêteur le 02 décembre de 9h à 12h.

### **Défi Marathon Téléthon à Dissay le 1<sup>er</sup> décembre à partir de 17h**

Subvention de 150 € = remise d'un chèque symbolique comme promesse de don.

23-24 décembre changement du standard téléphonique des perturbations sont possibles : information sur le site et dans la presse.

ADMR : réunion le 02/12 à 20h30.

### **Gérard ANDRE :**

Codeval système mécano-biologique. SAFER traitera les dossiers des expropriations.

Compte rendu de la réunion de la communauté de communes du 13-11-2009 :

- Financement difficile de la crèche Am Stram-Gram, baisse de fréquentation, problèmes de personnels. Parents gestionnaires menacent de démissionner.
- Charte qualité sur les parcs d'activités : signature le 4 décembre.
- Centre d'enfouissement des Millas pour accueillir panneaux photovoltaïques ?
- La Maison de Pays ferme au 31/12/2009.

### **Françoise DEBIN**

- CAO, le 02/12 à 14h30 pour choix dossiers de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restructuration de la salle polyvalente.
- Assainissement = contrôles sur Bellevue.
- Aillé : raccordement en cours pour les particuliers.
- Trait de la Charbonnière : réunion le 09 avec les riverains et le 10 avec la maîtrise d'œuvre.
- Commission voirie : jeudi 03 décembre à 20h30.

### **Michel FRANCOIS**

Commission communication de la CCVVC le 17/11/

- Festival vert : dimanche 06 juin 2010 (rallye vélo, piéton, départ et arrivée à la Chapelle de la madeleine). Mais problème de logistique à régler ; associer les clubs sportifs pour les relais ? Animation musicale ?
- Projet : document de documentation touristique (profiter de la proximité du Futuroscope). Circuit pédestre.

Commission de travail le 12/01 19h15 à Dissay et 18h30 pour Festivalvert.

CCJ : prochaine réunion le 12/12/09 à 9h30.

Commission communication du 17/11 :

- plaquette économique
- Dépliants médiathèque
- Présentation de la signalétique le 21/11.
- Projet : plan de Dissay (Biget Saux) récupération des données du cadastre.
- Jeudi 10/12 à 20h (réunion de la commission communication)
- Signalétique entrées et sorties de bourg + commerçants –artisans.
- Panneaux lumineux : refus de l'ABF. Nouvelle entrevue avec l'entreprise à 18h Mairie et place du château.
- Dissay, Les Echos : quand comment, contenu ?



- Mise à jour du site internet début janvier (vœux du Maire)

### **Annick PLUMEREAU :**

- Objectifs donnés à l'animateur (cf compte rendu)
- 51 paniers pour anciens prêts à la distribution par référents de quartiers le 04/12
- Noël des enfants du personnel le 12/12 à partir de 15h à la Mourauderie
- Collecte pour la Banque Alimentaire 27 et 28/11.
- Visite du Palais du Luxembourg.

### **François ARANDA**

- Charte Qualité des parcs économiques de la CCVVC : signature le 04/12.
- Réunion le 09/11 avec commerçants et artisans intéressés par une implantation sur le parc de la Bélardière.
- Nouvelle réunion prévue pour le 04/02/2010.
- Aménagement électrique : anticiper en connaissant les besoins des entreprises .
- Dissay-éco : projets 2010 articles en janvier.
- Cabinet d'expertise comptable installé dans les locaux du Bois de Chaume.

### **Pierre BREMOND**

- Maison des associations avec des salles dédiées à trois associations : réception des travaux le 04/12
- Salles opérationnelles pour les associations : remise officielle des clés le 10 décembre.
- Tourisme : AG de dissolution du Syndicat d'initiative. Gestion municipale à l'avenir ?
- Médiathèque :
  - ouverture et journée portes ouvertes le 05/12 de 10h à 12h et de 14h à 16h.
  - Plaquette de communication et carton d'invitation : distribution impérative ce samedi par les conseillers.

### **Agenda**

- Rendez-vous le 27.11 pour remplacement de Stéphanie Steinmetz
- AG Vienne Services le 04/12 à 10h
- 05/12 : Dépôt de gerbe au Monument aux morts et inauguration de la médiathèque
- AG du SIVEER le 11 à 14h.
- Loto du Foot le 12/12 à 20h30
- Repas le 18/12 à 20h au Benjamin.
- Clos Beilhoir : contes africains
- AG du foyer à Clos Beilhoir le 04/12 à 18h30

Signalement de chiens qui aboient la nuit rue du Parc.